

maître de l'ère : Escardenville, Coreville, Menderville, Canaperville, Pincerville, Incarville ; dans la vallée de la Seine : Tanconville, Amfreville, Parfais, la finale du mot est également scandinave, Beuf veut dire : demeure, de là, tous les Lihouf, Quillebeuf, Daubeuf, Crèpebeuf. Il y a le sens du mot d'ère : Barleur, Barleur, Boudleur, Beuf à la scène de ruisseau, Caudobec, Brics veut dire pont ; Bricquebec, Dal veut dire vallée ; Darnétal, Becdal, Diep veut dire profond ; Dieppe, Dieppeville, M. Albert Petit rappelle encore que l'erp signifie village et que sa forme populaire, erp, est fréquente : Topp-en-Eaux, Topp-en-Lievin, Routot, Yvetot.

Le Français tel qu'on l'a écrit à Cintra

Les annonces faites par les indigènes dans les journaux qui se publient en français à l'étranger sont souvent rédigées en français. Dans une feuille de tourisme, qui se publie en français au Portugal, on annonce que tel hôtel contient des « spécialités de fruits », et « tous les ustensiles pour bien se charger de ces services ». Il y a eu dans un logement de cet hôtel que Lord Byron a écrit Childe Harold.

L'esprit des autres

Un vieux monsieur et une vieille dame se rencontrent. — Vieux monsieur. — Ah ! chère amie, depuis quarante ans, comme elle est changée ! La vieille dame. — Et les choses de la vie, dans ?

A la Chambre

La séance

Commence à 2 heures. M. Brisson préside.

La défense de l'école laïque

M. Ferrier, garde des sceaux, dépose un projet de loi relatif à la défense de l'école laïque. Il demande le renvoi à la Commission de l'enseignement.

Un nouveau douzième provisoire

M. Baillieux, ministre des Finances, dépose un projet de douzième provisoire applicable au mois de juin.

Interpellations

Le président donne la liste des multiples demandes d'interpellation qu'il a reçues au cours de la séance.

La représentation proportionnelle

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification de la loi relative à l'élection des députés, et tendant à établir le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

A. Deschanel

M. Paul Deschanel. — Il y a trois mois, on nous a fait passer le Cabinet Monis et nous avons voté en faveur de la représentation proportionnelle.

Election législative

Arrondissement de Thiers. — Insc. : 21 573. — Vol. : 30 005. M. Doucet, candidat, 9 466 voix.

Une démission

M. Compère-Morel, député socialiste unifié du Gard, a donné sa démission de maire de Breteuil, pour se consacrer uniquement à son mandat législatif.

Le millénaire normand

Le temps est magnifique et les rues de Rouen présentent une animation inaccoutumée. La cathédrale est remplie d'une foule nombreuse et recueillie qui est venue assister à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du cardinal Thomas, archevêque de Rouen.

La Journée de Lundi

Le temps est magnifique et les rues de Rouen présentent une animation inaccoutumée. La cathédrale est remplie d'une foule nombreuse et recueillie qui est venue assister à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du cardinal Thomas, archevêque de Rouen.

La loi sur les retraites ouvrières

En tête de sa Correspondance mensuelle et avant « quelques renseignements pratiques », le Secrétariat social de Paris publie la note suivante intitulée : « En face de la loi » :

La loi des retraites ouvrières, si peine entrée dans la période d'exécution, se fonde, de graves difficultés. Ce n'est pas seulement dans les milieux patronaux que l'opposition se manifeste, mais les travailleurs eux-mêmes émettent contre la nouvelle législation des critiques passionnées et se refusent, en grand nombre, aux opérations préliminaires à son application.

Il y a lieu de reconnaître que ces critiques sont, pour une large part, du moins, fondées. Ce fut, évidemment, une erreur d'organiser l'assurance-vieillesse au lieu de l'assurance-invalidité ; ce fut une erreur plus grande de préférer le système de la capitalisation à celui de la répartition, en l'aggravant encore par la centralisation de tous les versements dans une caisse unique, confiée à la gestion sans contrôle de l'Etat.

Il faut reconnaître que ces critiques sont, pour une large part, du moins, fondées. Ce fut, évidemment, une erreur d'organiser l'assurance-vieillesse au lieu de l'assurance-invalidité ; ce fut une erreur plus grande de préférer le système de la capitalisation à celui de la répartition, en l'aggravant encore par la centralisation de tous les versements dans une caisse unique, confiée à la gestion sans contrôle de l'Etat.

Ce que disent les journaux

De M. Ch. Dupuy, dans le Soleil, cette juste critique des interventions policières contre les manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc :

M. le préfet de police ne s'étant pas chargé du service d'ordre, au champ de Buc, d'où se sont élevés les vaineurs du cirque, les lacunes, au soir, de Jeanne d'Arc, ont été comblées par les forces de l'ordre.

La délimitation de la Champagne

Les Aubois protestent. — Ainsi qu'il était malheureusement aisé de le prévoir, les vignerons de l'Aube se montrent disposés à n'accepter à aucun prix la délimitation que le Conseil d'Etat songe à faire entre la Champagne et la Bourgogne.

Maires condamnés dans l'Aube

Le tribunal correctionnel de Bar-sur-Aube a rendu son jugement dans l'affaire des quatre maires de l'Aube qui ont été condamnés pour avoir refusé de placer l'affiche relative au classement des chevaux et d'assister aux opérations de la Commission.

Les Grèves Agricoles

Nouveaux incidents. — Réault. — Une grande agitation règne toujours à Réault, où cependant le travail a été repris en partie. De nouvelles troupes ont été envoyées pour renforcer celles qui sont déjà sur les lieux.

Le Congrès diocésain d'Auxerre

Plus de 1000 personnes assistaient samedi soir à la réunion présidée par Mgr Ardin. Elle fut des plus brillantes. Mlle de Bellaigne donna une magnifique conférence sur la Ligue patriotique des Françaises, etc.

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

La loi sur les retraites ouvrières

En tête de sa Correspondance mensuelle et avant « quelques renseignements pratiques », le Secrétariat social de Paris publie la note suivante intitulée : « En face de la loi » :

La loi des retraites ouvrières, si peine entrée dans la période d'exécution, se fonde, de graves difficultés. Ce n'est pas seulement dans les milieux patronaux que l'opposition se manifeste, mais les travailleurs eux-mêmes émettent contre la nouvelle législation des critiques passionnées et se refusent, en grand nombre, aux opérations préliminaires à son application.

Il y a lieu de reconnaître que ces critiques sont, pour une large part, du moins, fondées. Ce fut, évidemment, une erreur d'organiser l'assurance-vieillesse au lieu de l'assurance-invalidité ; ce fut une erreur plus grande de préférer le système de la capitalisation à celui de la répartition, en l'aggravant encore par la centralisation de tous les versements dans une caisse unique, confiée à la gestion sans contrôle de l'Etat.

Ce que disent les journaux

De M. Ch. Dupuy, dans le Soleil, cette juste critique des interventions policières contre les manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc :

M. le préfet de police ne s'étant pas chargé du service d'ordre, au champ de Buc, d'où se sont élevés les vaineurs du cirque, les lacunes, au soir, de Jeanne d'Arc, ont été comblées par les forces de l'ordre.

La délimitation de la Champagne

Les Aubois protestent. — Ainsi qu'il était malheureusement aisé de le prévoir, les vignerons de l'Aube se montrent disposés à n'accepter à aucun prix la délimitation que le Conseil d'Etat songe à faire entre la Champagne et la Bourgogne.

Maires condamnés dans l'Aube

Le tribunal correctionnel de Bar-sur-Aube a rendu son jugement dans l'affaire des quatre maires de l'Aube qui ont été condamnés pour avoir refusé de placer l'affiche relative au classement des chevaux et d'assister aux opérations de la Commission.

Les Grèves Agricoles

Nouveaux incidents. — Réault. — Une grande agitation règne toujours à Réault, où cependant le travail a été repris en partie. De nouvelles troupes ont été envoyées pour renforcer celles qui sont déjà sur les lieux.

Le Congrès diocésain d'Auxerre

Plus de 1000 personnes assistaient samedi soir à la réunion présidée par Mgr Ardin. Elle fut des plus brillantes. Mlle de Bellaigne donna une magnifique conférence sur la Ligue patriotique des Françaises, etc.

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

La loi sur les retraites ouvrières

En tête de sa Correspondance mensuelle et avant « quelques renseignements pratiques », le Secrétariat social de Paris publie la note suivante intitulée : « En face de la loi » :

La loi des retraites ouvrières, si peine entrée dans la période d'exécution, se fonde, de graves difficultés. Ce n'est pas seulement dans les milieux patronaux que l'opposition se manifeste, mais les travailleurs eux-mêmes émettent contre la nouvelle législation des critiques passionnées et se refusent, en grand nombre, aux opérations préliminaires à son application.

Il y a lieu de reconnaître que ces critiques sont, pour une large part, du moins, fondées. Ce fut, évidemment, une erreur d'organiser l'assurance-vieillesse au lieu de l'assurance-invalidité ; ce fut une erreur plus grande de préférer le système de la capitalisation à celui de la répartition, en l'aggravant encore par la centralisation de tous les versements dans une caisse unique, confiée à la gestion sans contrôle de l'Etat.

Ce que disent les journaux

De M. Ch. Dupuy, dans le Soleil, cette juste critique des interventions policières contre les manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc :

M. le préfet de police ne s'étant pas chargé du service d'ordre, au champ de Buc, d'où se sont élevés les vaineurs du cirque, les lacunes, au soir, de Jeanne d'Arc, ont été comblées par les forces de l'ordre.

La délimitation de la Champagne

Les Aubois protestent. — Ainsi qu'il était malheureusement aisé de le prévoir, les vignerons de l'Aube se montrent disposés à n'accepter à aucun prix la délimitation que le Conseil d'Etat songe à faire entre la Champagne et la Bourgogne.

Maires condamnés dans l'Aube

Le tribunal correctionnel de Bar-sur-Aube a rendu son jugement dans l'affaire des quatre maires de l'Aube qui ont été condamnés pour avoir refusé de placer l'affiche relative au classement des chevaux et d'assister aux opérations de la Commission.

Les Grèves Agricoles

Nouveaux incidents. — Réault. — Une grande agitation règne toujours à Réault, où cependant le travail a été repris en partie. De nouvelles troupes ont été envoyées pour renforcer celles qui sont déjà sur les lieux.

Le Congrès diocésain d'Auxerre

Plus de 1000 personnes assistaient samedi soir à la réunion présidée par Mgr Ardin. Elle fut des plus brillantes. Mlle de Bellaigne donna une magnifique conférence sur la Ligue patriotique des Françaises, etc.

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

La loi sur les retraites ouvrières

En tête de sa Correspondance mensuelle et avant « quelques renseignements pratiques », le Secrétariat social de Paris publie la note suivante intitulée : « En face de la loi » :

La loi des retraites ouvrières, si peine entrée dans la période d'exécution, se fonde, de graves difficultés. Ce n'est pas seulement dans les milieux patronaux que l'opposition se manifeste, mais les travailleurs eux-mêmes émettent contre la nouvelle législation des critiques passionnées et se refusent, en grand nombre, aux opérations préliminaires à son application.

Il y a lieu de reconnaître que ces critiques sont, pour une large part, du moins, fondées. Ce fut, évidemment, une erreur d'organiser l'assurance-vieillesse au lieu de l'assurance-invalidité ; ce fut une erreur plus grande de préférer le système de la capitalisation à celui de la répartition, en l'aggravant encore par la centralisation de tous les versements dans une caisse unique, confiée à la gestion sans contrôle de l'Etat.

Ce que disent les journaux

De M. Ch. Dupuy, dans le Soleil, cette juste critique des interventions policières contre les manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc :

M. le préfet de police ne s'étant pas chargé du service d'ordre, au champ de Buc, d'où se sont élevés les vaineurs du cirque, les lacunes, au soir, de Jeanne d'Arc, ont été comblées par les forces de l'ordre.

La délimitation de la Champagne

Les Aubois protestent. — Ainsi qu'il était malheureusement aisé de le prévoir, les vignerons de l'Aube se montrent disposés à n'accepter à aucun prix la délimitation que le Conseil d'Etat songe à faire entre la Champagne et la Bourgogne.

Maires condamnés dans l'Aube

Le tribunal correctionnel de Bar-sur-Aube a rendu son jugement dans l'affaire des quatre maires de l'Aube qui ont été condamnés pour avoir refusé de placer l'affiche relative au classement des chevaux et d'assister aux opérations de la Commission.

Les Grèves Agricoles

Nouveaux incidents. — Réault. — Une grande agitation règne toujours à Réault, où cependant le travail a été repris en partie. De nouvelles troupes ont été envoyées pour renforcer celles qui sont déjà sur les lieux.

Le Congrès diocésain d'Auxerre

Plus de 1000 personnes assistaient samedi soir à la réunion présidée par Mgr Ardin. Elle fut des plus brillantes. Mlle de Bellaigne donna une magnifique conférence sur la Ligue patriotique des Françaises, etc.

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

Apôtres

En ces jours-ci, on célèbre le souvenir de la réunion des apôtres au Cénacle, pour recevoir l'Esprit-Saint et susciter les vocations de leurs successeurs dans l'Eglise.

Assurément plus tard, jamais, on attend de l'Esprit-Saint ces vocations précieuses, sans lesquelles le règne du Christ est impossible ; et la prière des apôtres est continuée avec d'ardents vœux.

Rien ne s'obtient que par le sacrifice, et celui qui est demandé aux fidèles par le Sauveur est, avec la prière, l'aumône indispensable pour que l'Esprit-Saint se manifeste et que son règne soit établi sur la terre.

Un ouvrage de Notre-Dame des Vocations, qui a donné déjà deux mille prêtres ou religieux, sollicite le pain quotidien des prières et des aumônes de tous les chrétiens et de tous les catholiques.

En ce moment, sa ressource principale est dans une œuvre, qui a lieu, 7, rue de la Chapelle, Paris, et qui est dirigée par ses collaborateurs, petites ou grandes, qu'on est invité à adresser à M. l'abbé Maximin Vion, 8, rue Montcaussey, Paris.

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Anna Curion avec M. Eugène Idatte, qui sera célébré le 10 juin, en l'église de Courmoulin ; Mlle Isabelle Bétemps et M. Léon Galley et Mlle Marie Colombe-Clois et M. Edouard Bétemps, qui seront célébrés le 10 juin, en l'église de La Chapelle (Aube-Savoie).

LES DÉVOUÛES

Un arrêté du président du Conseil, ministre de l'Intérieur, attribue à des services exceptionnels rendus à l'assistance publique, des médailles d'honneur à :

Mme Bellou (Victorine), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Trévoux (Ain) ; Mmes Langlade (Jeanne) et Gardel (Marie), religieuses hospitalières attachées au même établissement ; Mme Coqueron (Josephine), religieuse hospitalière chef de quartier des âgées, à l'hospice d'Alençon (Orne) ; Mme HOLLIGER (Elise), supérieure des religieuses hospitalières attachées à l'hospice de Béthune.

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Stanislas Cartellier, ancien préfet de la Seine, est décédé le 27 juin 1913, à l'âge de 72 ans.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :